



DECLARATION LIMINAIRE

CSA Formation Spécialisée du 3 juillet 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA de Formation Spécialisée,

Nous sommes réunis aujourd'hui à la demande de **FO Justice Paris**, dans le cadre de cette Formation Spécialisée, afin d'évoquer le plan canicule mis en œuvre au sein de notre direction interrégionale et d'évaluer les mesures prises pour protéger les personnels face aux épisodes de fortes chaleurs qui frappent désormais notre pays avec une intensité et une fréquence inédite.

Le ministère de la Justice a rappelé, dans sa note du 16 juin 2026 relative au risque « chaleurs et canicule », que les employeurs publics doivent mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la santé des personnels. Cette note recommande notamment le recours au télétravail lorsque les missions le permettent, l'adaptation des horaires de travail ainsi que toute mesure de prévention adaptée.

Pour **FO Justice Paris**, ces recommandations doivent désormais se concrétiser par des actes sur le terrain. Il s'agit d'un enjeu majeur pour préserver la santé et la sécurité des personnels exerçant au sein du ministère de la Justice, mais également pour garantir des conditions de prise en charge compatibles avec la sécurité des personnes détenues.

Pourtant, le constat, dans le contexte actuel, est implacable.

La surpopulation carcérale atteint des niveaux jamais égalés.

Les établissements fonctionnent sous tension permanente.

Les sous-effectifs chroniques constituent aujourd'hui un frein majeur à la souplesse pourtant recommandée dans l'organisation du travail et dans l'application des différentes instructions ministérielles destinées à protéger les personnels durant ces épisodes caniculaires.

À cela s'ajoute un patrimoine immobilier vieillissant, souvent inadapté aux températures extrêmes.

Certains personnels de surveillance assurent leurs missions dans des miradors, des coursives, des PCI, des sas, des postes protégés ou des secteurs de détention où les températures dépassent largement les 35 °C.

Certains personnels administratifs travaillent dans des bureaux dépourvus de climatisation, où la température devient parfois supérieure à celle de l'extérieur.

Certains CPIP reçoivent le public dans des locaux insuffisamment ventilés.

Certains personnels techniques interviennent dans des ateliers ou des locaux techniques transformés en véritables fournaises.

Certains personnels des ESP effectuent des interventions particulièrement exigeantes physiquement, équipés de protections individuelles lourdes, sous des températures extrêmes.

Certains personnels des ERIS poursuivent leurs entraînements et leurs interventions opérationnelles dans des conditions climatiques particulièrement éprouvantes.

Certains personnels des PREJ effectuent des extractions judiciaires pendant plusieurs heures dans des véhicules où la chaleur devient rapidement insupportable. Nous constatons également l'absence de glacières dans de nombreux véhicules. Les bouteilles d'eau distribuées deviennent rapidement tièdes,

voire chaudes, alors même que ces missions imposent des déplacements prolongés sans possibilité de se réapprovisionner facilement.

Certains personnels affectés aux greffes, aux SPIP, aux structures de semi-liberté, aux services administratifs, aux plateformes, aux missions extérieures ou aux services spécialisés sont eux aussi confrontés à des conditions de travail qui nécessitent une véritable adaptation.

FO Justice Paris souhaite également attirer l'attention sur les conditions de formation.

Comment accepter que des formations obligatoires continuent à être dispensées dans des salles dépourvues de climatisation, transformées en véritables bouilloires thermiques où il devient parfois difficile de rester assis plusieurs heures sans risque pour la santé ?

Former les personnels ne doit jamais signifier les exposer.

FO Justice Paris constate également que le télétravail demeure encore trop peu développé alors même que le ministère recommande expressément d'y recourir lorsque les missions le permettent.

Nous demandons qu'en période d'alerte canicule, le télétravail soit systématiquement privilégié dès lors que les fonctions sont compatibles avec cette organisation.

Nous demandons également la mise en œuvre d'un véritable plan pluriannuel de climatisation de l'ensemble des bureaux, salles de réunion et salles de formation de l'administration pénitentiaire.

La sobriété énergétique ne peut devenir un frein à l'amélioration des conditions de travail ni justifier que les personnels exercent leurs missions dans des locaux devenus insupportables durant plusieurs semaines chaque année.

FO Justice Paris demande également :

- Un état précis des mesures réellement mises en œuvre dans chaque établissement et service au titre du plan canicule ;
- La mise à disposition systématique d'eau fraîche en quantité suffisante ;
- L'équipement des véhicules des PREJ en glacières afin de garantir une hydratation efficace des équipages ;
- L'installation de zones rafraîchies accessibles aux personnels lorsque cela est possible ;
- L'adaptation des horaires de travail pour les missions les plus exposées ;
- Un allègement du port du gilet pare-lames lorsque les conditions opérationnelles le permettent et que l'évaluation des risques le justifie, afin de limiter les risques liés aux fortes chaleurs ;
- L'actualisation des DUERP afin d'intégrer pleinement le risque lié aux fortes chaleurs ;
- Une véritable stratégie d'anticipation des prochains épisodes caniculaires.

Les épisodes caniculaires ne constituent plus des événements exceptionnels.

Ils représentent désormais une réalité durable à laquelle l'administration doit répondre par une politique ambitieuse, cohérente et pérenne.

Les personnels n'attendent plus des recommandations.

Ils attendent des décisions, des investissements et des mesures concrètes.

FO Justice Paris sera particulièrement attentive aux réponses qui seront apportées aujourd'hui et veillera à ce que les engagements pris soient suivis d'effets, au bénéfice de l'ensemble des personnels.

